



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

St Vulbas, le 05 août 2024

Procès-Verbal du CSE Extraordinaire du 02 août 2024

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Kristel Barret (DRH).

Membres élus titulaires présents : Aurélien Delorme (secrétaire), Alexandre Tadej (secrétaire adjoint), Alain Jouan.

Membres élus suppléants présents :

Représentant Syndical CFDT :

La séance est ouverte à 09h45

1. Validation du Procès-Verbal du CSE mensuel en date du 27 juin 2024.

Le Procès-Verbal a été validé à l'unanimité des membres présents. Aucune remarque n'a été émise.

La Direction profite de cette réunion extraordinaire pour informer l'instance de la mise en place d'heures supplémentaires sur le site de St-Vulbas à partir du samedi 09/08/24 et ce, pendant une période encore indéterminée.

Afin de répondre à la forte activité liée à la saison d'été, la Direction propose la mise en œuvre de capacités de production supplémentaire sur le site de Saint Vulbas.

Personnel concerné :

- Préparateur/Cariste/expédition
- Encadrant préparation
- Agent Adm. Gestion de stock affecté à la gestion

Modalités du samedi (base du volontariat) :

- Pour l'équipe du matin 5h15-13h
- Pour l'équipe d'AP : 7h30-13h (possibilité de démarrer à 5h30 suite accord temps de travail)
- Modalités légales de paie sur les heures supplémentaires

Modalité de l'heure sup du matin (base du volontariat) :

- A partir de 4h15 jusqu'à 5h15
- Modalités légales de paie sur les heures supplémentaires

Modalités de majoration de la prime de productivité sur les heures supplémentaires (surprime).

La prime sera donc majorée de 3,5% par heure supplémentaire

1



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Mr Jouan demande des informations sur l'incendie s'étant déclaré la veille sur l'extension du site.

Mr Grassart explique que l'incendie s'est déclaré au niveau de la zone bureaux suite à l'utilisation d'une disquuse qui a projeté des étincelles dans l'isolant. Le personnel œuvrant à l'intérieur a été réactif en utilisant les extincteurs aux abords du départ de feu. Les pompiers ont pris le relai rapidement pour l'éteindre. Une partie du bardage a été découpé afin de sécuriser au maximum l'incendie et ainsi ne courir aucun risque quant à un autre départ de feu.

La séance est levée à 09h50

Le Secrétaire
Aurélien Delorme

Le Président
Frédéric GRASSART